



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

À quels risques sommes-nous exposés à Dinard ?



« Prévenir pour mieux réagir »



La sécurité des Dinardais et de ses usagers est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale et de moi-même.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permet de recenser, d'identifier les risques majeurs encourus. Ce DICRIM vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire leurs conséquences.

En cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs. Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document : conservez-le !

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble.

Martine Craveia-Schütz
Maire de Dinard

Risque Industriel
Société HYPRED
Classement SEVESO

Transport de matières dangereuses
Route D168
St Malo - St Lunaire



Séisme
Sismicité faible

Risque de tempête et submersion marine

Mouvements de terrain

SOMMAIRE

Numéros utiles.....	4	Le risque industriel.....	10
L'alerte et les bons réflexes à adopter.....	5	Le risque sismique	12
Le risque tempête.....	6	Les mouvements de terrain..	14
La submersion marine.....	7	Les risques sanitaires	15
Le transport de matières dangereuses.....	8	Carte et informations pratiques.....	16





à connaître par coeur !

Pompiers (poste fixe).....

18

Numéro européen des secours (téléphone portable)...

112

Police.....

17

SAMU.....

15

Police Municipale..... **02 99 20 30 00**

Sous-Préfecture..... **02 99 20 22 40**

Urgences et dépannages Electricité..... **08 10 33 30 35**

Urgences et dépannages Gaz..... **08 10 43 30 35**

Service des Eaux (SAUR)..... **08 11 46 03 15**

Pour en savoir plus:

Mairie de Dinard

47 Boulevard Féart

Tel: 02 99 16 00 00

Fax: 02 99 46 80 09

Site Internet: www.ville-dinard.fr

Préfecture d'Île et Vilaine

3 rue de la Préfecture

35000 Rennes

Tel: 02 99 02 10 35

Site Internet: www.bretagne.pref.gouv.fr



Les alertes permettent d'avertir la population d'un danger grave. Les reconnaître permet de mieux se prémunir contre ces risques, car ne l'oublions pas «une personne avertie en vaut deux».

Les différentes alertes :

Les véhicules sonorisés de la Police Municipale	Les panneaux lumineux	Sites internet Ville de Dinard ou Préfecture
Radio France Info FM 105.5 France Bleue Armorique FM 103.1		Télévision Chaînes d'informations ou chaînes régionales
Les sirènes de la ville		
<p><i>Début de l'alerte:</i> 3 séquences d'une minute avec une sirène discontinue</p> <p style="text-align: center;"> </p> <p><i>Fin de l'alerte:</i> Une séquence continue de 30 secondes</p> <p style="text-align: center;"> </p>		

De manière générale :

Ce qu'il faut faire...



- Se mettre à l'abri :

Que ce soit chez vous ou dans le premier bâtiment que vous rencontrez, vous devez vous réfugier et vous isoler au maximum du danger.



- Fermez tout : LE CONFINEMENT

En vous confinant et en sécurisant fenêtres, portes et autres accès vers l'extérieur, vous serez plus en sécurité.



- Informez-vous : Écoutez la radio

Les radios permettent de se tenir informé et d'écouter les recommandations nécessaires pour savoir quoi faire.

... et ne pas faire



- Aller chercher les enfants à l'école :

Les enseignants sont formés pour gérer ce type de situation (PPMS: Plan Particulier de Mise en Sureté). Vous vous mettriez en danger et vos enfants également.



- Ne pas téléphoner :

Afin de ne pas encombrer les lignes, veuillez à ne pas téléphoner. Cela permettra de libérer les lignes pour les secours.



- Rester dans un véhicule

- Rester près des vitres, ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.

- Allumer une flamme (explosion).

- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

NOUVEAU

Le système H-CALL, permet d'alerter la population par sms

Merci de remplir et d'adresser ce coupon (ou sur papier libre) à l'adresse suivante :

Police Municipale de Dinard

16 rue Winston Churchill, 35800 Dinard

Nom:

Prénom:

N° Téléphone Portable:



LE RISQUE TEMPÊTE

Les tempêtes balaient régulièrement les terres bretonnes accompagnées de rafales de vent plus ou moins violentes. 1977, 1987, ou encore décembre 1999, des rafales de vent d'une extrême violence ont dévasté les côtes et l'intérieur du pays. Cette rubrique a pour objet d'informer la population des gestes à suivre pour se protéger.

Que faire en cas de tempête ?

Avant :

- **Se renseigner** sur la force des vents à venir et se mettre à l'abri, si possible avant la tempête.
- Rentrer tout objet susceptible d'être emporté par le vent.
- **Vérifier l'état des portes**, fenêtres et de la toiture.
- **Éviter toute proximité avec la mer**, annuler toute sortie ou promenade en mer.
- **Éviter les parcs arborés** : ex parc du Port Breton (chute de branches ou d'arbres).

Pendant :

- **Se déplacer le moins possible**. Si vous vous déplacez en véhicule motorisé, roulez le plus lentement possible.
- **S'informer du niveau d'alerte** : radio, internet, télévision.



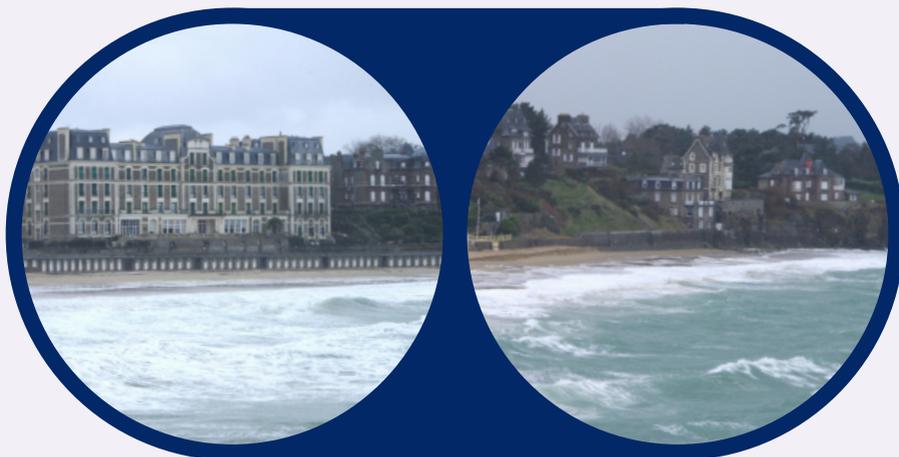
Après :

- **Réparer** ce qui peut l'être.
- **Abattre les branches** ou arbres qui menacent de tomber.
- **Surtout ne pas toucher aux câbles qui peuvent traîner par terre**.
- **Éviter tout déplacement inutile**.



Une submersion marine est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères provoquant des ondes de tempête. Elle envahit en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais aussi parfois au-dessus si des projections marines franchissent les ouvrages de protection.

La commune de Dinard, comme l'ensemble des communes du littoral, peut être affectée par le risque de submersion marine sans pour autant être protégée par un ouvrage : dans ce cas on parle de **submersion simple**.



Terme	Force	Vitesse du vent	Effets
Grand frais	7	50 à 61 km/h	Tous les arbres s'agitent
Coup de vent	8	62 à 74 km/h	Des branches chutent
Fort coup de vent	9	75 à 88 km/h	Le vent endommage les bâtiments
Tempête	10	89 à 102 km/h	Gros dégâts
Violente tempête	11	103 à 117 km/h	Très gros dégâts
Ouragan	12	Supérieur à 118 km/h	Dégâts très importants



Il existe différents risques liés au transport de matières dangereuses. Les trois principaux sont : l'explosion, l'incendie, la dispersion.

Axe concerné : route départementale 168.

Que faire en cas d'accident ?

- Pendant :**
- Si vous êtes témoin de l'accident :
 - Relevez les informations suivantes:
 - Le **numéro** et le **code** du produit (sur la plaque orange).
 - Le **pictogramme** qui affiche le **symbole** du danger principal.
 - **Éloignez-vous** le plus possible de l'accident.
 - **Alertez les secours**, pompiers au 18, police au 17.
 - Leur transmettre les informations suivantes:
 - Lieu de l'accident.
 - Nature de l'accident.
 - Nombre approximatif de victimes.
 - Numéro et code du produit.
 - Pour se protéger :
 - Deux solutions possibles : soit le **confinement**, soit l'**éloignement**.
 - Dans le cas d'un nuage toxique, avec du vent, utilisez, pour fuir, un **angle perpendiculaire** à la direction de ce dernier.

Ce qu'il faut faire...



- **Se mettre à l'abri :**
Arrêtez la ventilation et éloignez-vous des portes et fenêtres.



- **Fermez tout : LE CONFINEMENT**
Bouchez toutes les entrées d'air, vérifiez portes et fenêtres.



- **Coupez le gaz et l'électricité et évitez de fumer.**



- **Informez-vous : écoutez la radio**
Les radios permettent de se tenir informé et d'écouter les recommandations nécessaires pour savoir quoi faire.

- **En cas d'irritations**, se laver les mains et si possible, changer de vêtements puis contacter le 15.

... et ne pas faire



- **Aller chercher les enfants à l'école :**

Il ne faut pas tenter de rejoindre ses proches ou ses enfants, ces derniers sont protégés par les enseignants.



- **Ne pas téléphoner :**
Afin de ne pas encombrer les lignes, veillez à ne pas téléphoner.
Cela permettra de les libérer pour les secours.

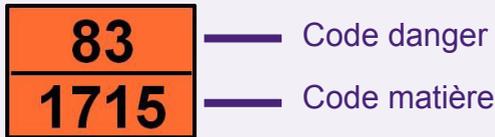
- **Ne pas déplacer les victimes**, sauf en cas d'incendie.

**Après :**

- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** (rappel : alarme continue durant 30 secondes).
- **Aérer le local** de confinement.
- **Lavez-vous** et changez de vêtements si vous n'avez pas pu le faire précédemment.

Pour plus d'informations :
www.risquesmajeurs.fr

La plaque «Code Danger» se situe à l'avant et à l'arrière du véhicule de transport, elle est orange et constituée de deux nombres.



La plaque «Symbole Danger» se situe sur le côté et à l'arrière du véhicule de transport. Cette plaque en forme de losange contient couleur et symbole qui identifient le danger.



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Liquide ou solide à inflammation spontanée



Liquide ou solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Risque d'explosion



Comburant ou peroxyde organique



Gaz comprimé ou dissout sous pression



Matière ou gaz corrosif



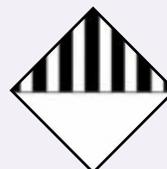
Matière radioactive



Matière ou gaz toxique



Matière infectée



Matière présentant des risques divers



LE RISQUE INDUSTRIEL

L'implantation d'industries entraîne des risques importants en cas d'accident. Le fait d'informer les populations environnantes des risques et de faire de la prévention permet de sauver de nombreuses vies.

Site concerné à Dinard : Société HYPRED, Boulevard Jules Vernes. Risque d'incendie avec émanation de toxique irritant et de pollution de l'eau.

Que faire en cas d'accident ?

Avant :

- Les 3 signaux «montants et descendants» de l'alarme vous indiquent que vous devez **immédiatement vous réfugier**. Une fois protégé, écouter la radio vous permettra de connaître les instructions à suivre.
- Si vous êtes loin de chez vous, **demandez refuge** dans le bâtiment le plus proche, le temps de l'alarme.
- Dans le cas d'un nuage toxique, avec du vent, utilisez, pour fuir, **un angle perpendiculaire** à la direction de ce dernier.

Pendant : **Ce qu'il faut faire...**



- Fermez tout : LE CONFINEMENT
Procédez au calfeutrement de toutes les ouvertures, coupez la ventilation et éloignez-vous des portes et fenêtres.



- Coupez le gaz et l'électricité.
Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.

- En présence de nuages toxiques et en cas d'irritations, picotements ou autres démangeaisons, lavez-vous abondamment à l'eau. Pensez aussi à respirer avec un linge épais et mouillé si cela s'avère nécessaire



- Informez-vous : Ecoutez la radio
Les radios permettent de se tenir informé et d'écouter les recommandations nécessaires pour savoir quoi faire.

... et ne pas faire



- Aller chercher les enfants à l'école:

Il ne faut pas tenter de rejoindre ses proches ou ses enfants, ces derniers sont protégés par les enseignants.



- Ne pas téléphoner:

Afin de ne pas encombrer les lignes, veillez à ne pas téléphoner. Cela permettra de les libérer pour les secours.

**Après :**

- **Attendez l'autorisation** délivrée par les autorités pour sortir.
- **Pensez à aérer le local** dans lequel vous étiez confiné.
- **Lavez-vous** et changez de vêtements si vous n'avez pas pu le faire auparavant.

Pour plus d'informations :
www.risquesmajeurs.fr/le-risque-industriel

Information sur le plan national: PLAN ORSEC IODE

Le nouveau dispositif national «ORSEC IODE» indique qu'en cas d'accident grave, certaines installations nucléaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs.

Si le département devait être touché par un nuage radioactif (à déplacement rapide) la mesure de précaution diffusée pour la population serait celle du confinement.

Si le département devait être touché par un nuage radiodactif (à déplacement lent permettant la mise à disposition de comprimés à la population), la distribution des comprimés serait une mesure de précaution supplémentaire (qui pourrait être suivie par une mesure de confinement).

Lors de l'activation du dispositif par le Préfet, il reviendra aux chefs d'établissements scolaires ayant des élèves internes ou demi-pensionnaires de procéder, sous réserve de l'accord des parents, à la distribution des comprimés. Pour le reste de la population, elle sera appelée à se rendre au COSEC, rue Gouyon Matignon pour récupérer les comprimés d'iodure de potassium.

Nb : en cas d'allergie à l'iode, un avis médical est souhaitable, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.



LE RISQUE SISMIQUE

En 2002, un séisme de magnitude 5 sur l'échelle de Richter a secoué une partie de la Bretagne et a été ressenti jusqu'à Cancale. Cette rubrique vous explique les précautions à prendre dans cette éventualité.

Que faire en cas de séisme ?

Avant : - **Se tenir au courant** des règles de sécurité suivantes.

Pendant : Ce qu'il faut faire...



- En extérieur :

Prendre garde aux chutes d'objets. S'éloigner des bâtiments et constructions (ponts, murs...) et réseaux électriques. Si vous êtes en voiture, éloignez-vous de tout ce qui risque de chuter ou tomber puis stoppez votre véhicule.



- En intérieur :

Abritez-vous sous une table solide, dans un angle de la pièce ou sous un montant de porte. Éloignez-vous également des fenêtres. Se protéger la tête avec les bras.



- Informez-vous : Écoutez la radio

Les radios permettent de se tenir informé et d'écouter les recommandations nécessaires pour savoir quoi faire.

... et ne pas faire



- Aller chercher les enfants à l'école :

Il ne faut pas tenter de rejoindre ses proches ou ses enfants, ces derniers sont protégés par les enseignants.



- Ne pas téléphoner :

Afin de ne pas encombrer les lignes, veillez à ne pas téléphoner. cela permettra de libérer les lignes pour les secours.

- Ne pas allumer de flamme.

Après : - **Pensez à anticiper** le fait que d'autres secousses peuvent suivre et **dirigez-vous vers un lieu éloigné de toute chute d'objets** (car ils peuvent tomber après le séisme), en marchant si possible, au milieu de la chaussée.

- **Écoutez les radios** locales pour connaître les consignes à suivre.

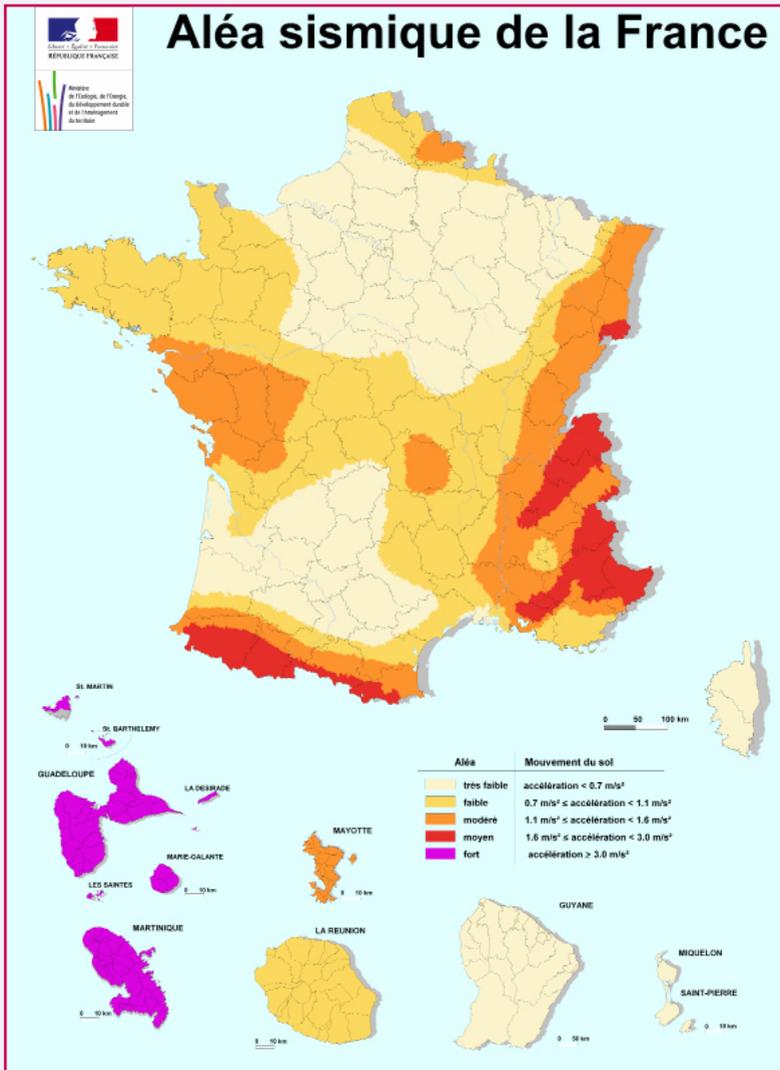
- **Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.** Évitez toute utilisation du feu ou de flammes vives. En cas de fuite de gaz, ouvrez les portes et fenêtres puis prévenez les autorités.

- Si vous avez préparé **un kit de sûreté**, emportez-le, sinon, prenez des vêtements chauds, vos papiers personnels, de l'eau, de la nourriture, une radio à pile et une lampe torche.



- Évitez d'encombrer les lignes téléphoniques, sauf pour appeler les secours si besoin.
- Évitez toute prise de risque et ne touchez pas les câbles au sol. Ne prenez pas l'ascenseur
- Éloignez-vous des zones côtières en raison d'éventuels raz-de-marée.

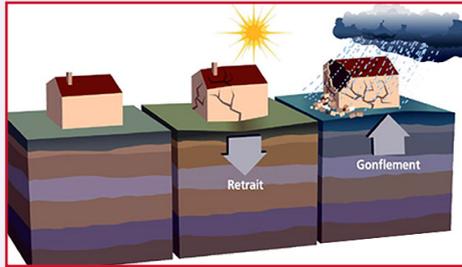
Pour plus d'informations :
www.planseisme.fr





LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Le retrait/gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).
- Les écoulements et chutes de blocs : l'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume $< 1 \text{ dm}^3$), des chutes de blocs (volume $> 1 \text{ dm}^3$) ou des écoulements de masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de dm^3).



Que faire en cas de mouvements de terrain ?

Avant : - **S'informer** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant : - **Fuir latéralement.**

- Ne pas revenir sur ses pas.
- Gagner un point **en hauteur.**
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après : - **Évaluer les dégâts** et les dangers puis en informer les autorités.



On parle de risques sanitaires lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (pandémie ou épidémie). Les risques sanitaires concernent aussi, depuis 2003, la canicule ou le grand froid.

La pandémie grippale

Elle fait l'objet d'un plan national de prévention qui se décline au niveau communal par différentes actions :

- Police administrative : fermeture d'établissements scolaires, crèches...
- Maintien du lien social avec la population : recensement des besoins des personnes, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité de voisinage.
- Maintien des missions essentielles à la vie collective : ramassage des ordures ménagères, traitement des eaux usées, réseau de distribution d'eau, état civil (plan de continuité des services publics).
- Contribution à l'organisation de la vaccination pandémique.

Que faire en cas de pandémie grippale ?

Pendant :



- **Lavez-vous les mains** plusieurs fois par jour.

- **Utilisez un mouchoir** pour vous moucher ou tousser, sinon dans le creux de votre bras.



- **Appelez le médecin** traitant ou le 15.

La canicule

La canicule de 2003 a entraîné une surmortalité de la population dite «fragile».

Le dispositif national et local de gestion d'une canicule repose sur un système de surveillance et d'alerte ainsi que sur la mobilisation des services publics et de professionnels des activités sociales et sanitaires.

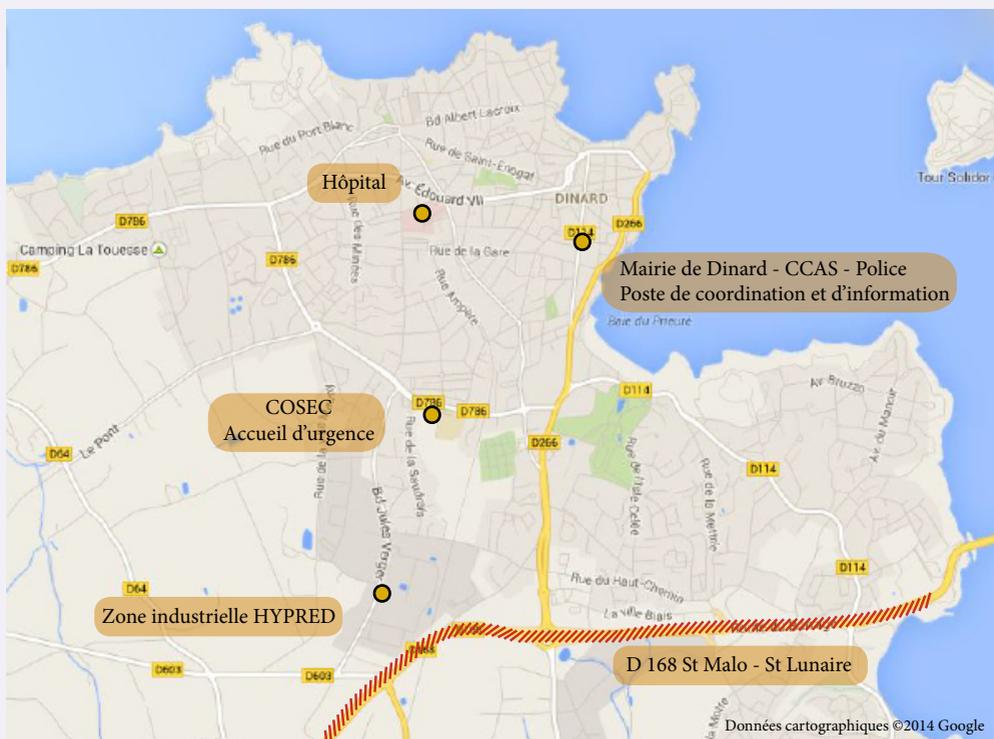
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dispose d'un cahier de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler sur ce registre.

Que faire en cas de canicule ?

Pendant :

- **Ne sortez pas aux heures chaudes**, et maintenez votre domicile au frais.

- **Buvez de l'eau.**



Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est consultable en Mairie ou sur le site de la préfecture.

Créer un kit de sureté

- Radio à pile
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (scotch...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments

Mairie de Dinard
 47, boulevard Féart
 35800 Dinard
 Tel : 02 99 16 00 00
 Fax: 02 99 46 80 09
www.ville-dinard.fr

Directrice de la publication : Martine Craveia-Schütz
 Rédaction : Béatrice Bodiguel,
 Mise en page : Morgane Bourlely
 Impression : juin 2014

Textes réglementaires de référence :
 Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (art. 13) :
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX0300211L>
 - Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde :
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0500251D>